Mss. 615, N 1280 de ma copie =

Jacques François Quantin, du Mans, entré en 1765

Jean Hugues Quarré

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1618

Né à Dôle, le 1590

Mort à Bruxelles, le 26 mars 1656

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
Pr. de l'Oratoire

Voir :

Quétif : t. IV p. 178.

Batterel : t. I, p. 14.
t. II p. 423-435 notice.
encore t. II p. 296, 366, 402.

Bicaïs : t. I. p. 251.

Bougerel : t. I. p. 109.

Bonardi p. 675. 676.

Cloysault : catalogue 468.
ménologe 48.
Viet. t. II. 193, 256.

Dictionnaire de théologie catholique : XIII, 1444-45 article Carayre

BIBLIOTHEQUE
DE LA
COMPAGNIE DE SAINT-SULPICE

6, rue du regard - 75006 PARIS
Tél : 222 - 38 - 45

Paris, 25 avril 1988

Cher Père,

Je suis en retard pour vous remercier de votre prompte et abondante réponse au sujet des ouvrages du P. Guerré. C'est un ... trésor que cette première édition du Trésor spirituel, 1633 ; si c'est possible, j'aurais besoin d'y copier l'approbation signée Janséniius, et j'en profiterais pour comparer rapidement notre édition (1638) à la vôtre. Puis-je me présenter un des matins, à votre choix dans la quinzaine qui vient ?

Avez-vous remarqué qu'il y a deux titres différents, qui commencent tous deux par Trésor spirituel ? Je

suppose que vos éd. 1636, 1641, 1647 sont du second ouvrage, dont la BN a aussi d'autres éditions.

Encore merci. Bien vôtre.

Yvonne Noyer

Le Père Jean Hugues Quarré

né à Dôle (Jura) en 1590, entré à l'Oratoire en 1618
mort à Bruxelles le 26 mars 1656 supérieur de l'Oratoire des Flandres

P. Quarré

Thrésor spirituel contenant les obligations que nous avons d'estre ~~d'estre~~ à Dieu .... par le P. Jean Hugue Quarré, prestre de l'oratoire de Jésus et docteur en théologie

Seconde édition, revue, corrigée et augmentée par l'autheur à Paris chez la vefve Martin Durand 1638, avec approbation et privilège du roi

VII f non numérotées preface et table 649 f.

le privilège est du 10 aoust 1635, achevé d'imprimer pour le 1er fois le premier jour de sept 1635 in 12

Jacques Hugues Guarré

+ Vie de la Bienheureuse Mère Angèle première fondatrice des Mères de la Ursule in 12

+ Traité de la pénitence chrétienne in 12

+ Trésor spirituel contenant les obligations que nous avons d'être à Dieu et les vertus nécessaires pour vivre en chrétiens parfaits in 8° 6 édition

+ Direction spirituelle pour les âmes qui veulent se renouveler en la piété avec des méditations in 8

Morery 2 suppl à son nom

2635 **QUARRÉ** (H.). Direction spirituelle, pour les âmes à qui Dieu inspire le désir de se renouveller de temps en temps en la piété, par une sérieuse retraite de quelques jours. *Paris*, 1654, in-12, rel. vél. 25 fr.

Quarré

Mon. biblio. Thresor spirituel par le P. J.
194 H. Quarré Mons de Wandré 1633
pet. in 8° 20-87-390-3 ff

Quarré

La vie de la bien-heureuse
Mere Angele Premiere
fondatrice de la Compagnie de
Ste Ursule enrichie de
plusieurs remarques et pratiques
de piété, très-utiles pour la
conduite des ~~toutes~~ sortes de
personnes à la Vertu. Par le R.
P. Jean Hugues Quarre prestre
de la Congregation de l'Oratoire
de Jesus Docteur en Theologie
a Paris chez Seb. Huré rue
S. Jacques . . . MDCXLVIII
avec priv. et app. in 8°
ff. 21 + pp. 582 l'epitre est
datée du 2 may 1648, le priv
du 30 may 1648

Dijon 3847

Guarré

La vie de la bienheureuse
mere Angele

Paris S. Huré 1648

in 8°

4° 16582

1 Gal. 11. 1.
3847

Traicté de la penitence chrestienne, Où sont expliquées les parties de ce Sacrement, et de la maniere de faire vne bonne Confession. Par le R. Pere Hvgves Qvarré, Prestre de la Congregation de l'Oratoire de Iesvs. A Paris, Chez Sebastien Hvré, M.DC.XLVIII, 12°, pp. 372, sldpelt. – Dédié à Madame Marie Rovellii, tres-digne abbesse du celebre monastere de nostre Dame de la Cambre.

Mademoiselle

Catherine Pellechet

chez Mr Gervais

Cer Bains

Savoie

Quarré (Théodor.)

année.
Extrait du privilége : Paris
le 3 fevrier 1646.
acheué d'imprimer pour la
première fois le dernier jour
de novembre 1646

Mademoiselle

Marie Pellechet

90 rue Blanche

Paris

Quarré

Thresor spirituel
les obligations que nous avons
à Dieu, et les vertus qui nous sont
nécessaires pour vivre en chrestien
parfait.

Par le P. Jean Hugues Quarré
Prestre de l'Oratoire de Jesus, Docteur
en Theologie. Cinquiesme
édition. Reveüe, corrigé et
augmentée par l'autheur.
Soyez parfaicts comme vostre
Pere Celeste est parfaict. Matthieu 5
à Paris, Chez Sebastien Huré, rue
Sainct Jacques au Cœur-Bon
M DC 1647 / XLVII (in 8°)
7 ff. f. 649 pp. approb. Paris le
5 Mars de la presente année
(16.. Jan

Quarré

Thrésor spirituel contenant

..... ~~Troisiesme edition~~ 7e

reveu, et corrigé par l'Autheur

~~Troisiesme~~ 7e edition. a Bruxelles

Chez Philippe Vleugart,

imprimeur juré. 1657 in 24

ff. 11* pp. 443

approb des docteurs : Paris

le 28 aoust 1648

2

Mon cher Père, je crois à un silence systématique. Peut-être qu'une démarche comme vous la proposez, semblerait extraordinaire. Pour ce qui me regarde, je m'en tiendrais là.

Thresor spirituel, Contenant les excellences du christianisme, Et les adresses pour arriver à la Perfection Chrestienne par les voyes de la grace, et d'un entier abandonnement à la conduite de Jesus-Christ. Par le R.P. Jean Quarré, Prestre de l'Oratoire, Docteur en Theologie. Reveu, et corrigé par l'Autheur. Troisiesme edition. A Bruxelles, Chez Philippe Vieugart, Imprimeur juré. 1657. pet. in-12°, pp. 443, s. 8 ff. de préf. et 3 de T.

Il y en a ici à l'Université une traduction flamande.

Bien à vous

[illegible]

France

UNION POSTALE UNIVERSELLE

BELGIQUE

CARTE POSTALE

POSTKAART

Monsieur l'abbé Ingold

Maison de l'Oratoire

Lecaux

(Seine)

Quarré

L'histoire remonte au XIII siècle

D'Hozier : généalogie de la famille Quarré d'Aligny en Bourgogne

Henri Beaune un avocat général au 17 si, Gaspard Quarré d'Aligny
dans la Gazette des Tribunaux N° des 15, 18 et 22 oct. 1861

Anonyme (Quarré de Verneuil) Notice historique et généalogique sur la famille
Quarré de Bourgogne et ses diverses branches Lyon 1895 in 4

Bibliographie

Pour Quesnel &
Noircarpet

Cf. Hist. littéraire de Port Royal
par Dom Clémencet & Guetté.
1868, p. 160 & 226.

— 1 trésor spirituel contenant les excellences du christianisme et les adresses pour arriver à la perfection chrétienne par les voies de la grâce et d'un entier abandonnement à la conduite de JC
~~[illegible]~~ Mons, chez de Vaudré 1638 petit in 8 de 20-87, 390 et 3 ff
(Bibl. de Mons 194)

— 2 ~~[illegible]~~
trésor spirituel contenant les obligations que nous avons d'estre à Dieu .... par le P. Jean Hugues Quarré, prestre de l'Oratoire de Jésus et docteur en théologie
2e édit. revue, corrigée et augmentée par l'autheur, à Paris chez la Veuve Martin Durand 1638 avec approbation et privilège du roi du 10 août 1635. in 12 de VII f non numérotées, préface et table et 649 p.
Archevêché d'imprimer le 1 sept 1635.

— 3 Lyon

— 4 en 1643 chez Sébastien Huré paris 1643 in 16 de 446 pages

— 5 ~~[illegible]~~ trésor spirituel contenant les obligations que nous avons d'être à Dieu et les vertus qui nous sont nécessaires pour vivre en chrétien parfait par le P. Jean Hugues Quarré prêtre de l'Oratoire de Jésus docteur en théologie Cinquième édition revue corrigée et augmentée par l'autheur
Soyez parfaicts comme vostre Père Celeste est parfaict (Mathieu V)
à Paris chez Sébastien Huré rue S. Jacques au cœur bon 1647 in 8 de 7 ff 649 p.
approbation Paris le 5 mars 1647

— 6 trésor spirituel contenant les obligations que nous avons d'être à Dieu et les vertus qui nous sont nécessaires pour vivre en chrétien parfait
par ~~Jacques~~ Jean Hugues Quarré, prêtre de l'Oratoire, Paris Huré 1654 in 8, 6e édition

— 7 trésor spirituel contenant les excellences du christianisme et les adresses pour arriver à la perfection chrétienne par les voyes de la grâce et d'un entier abandonnement à la conduite de JC. par le R. P. Jean Quarré, prestre de l'Oratoire, docteur en théologie revu et corrigé par l'autheur, à Bruxelles chez Philippe Vieugart, imprimeur juré 1657, petit in 12 de 443 pages 2 ff de préface et 3 ff de table

— 8 trésor spirituel contenant les obligations que nous avons d'être à Dieu et les vertus qui nous sont nécessaires pour vivre en chrétien parfait par le P. Jean Hugues Quarré prêtre de l'Oratoire de JC. docteur en théologie 7 édition Paris chez Huré et Léonard 1660, in 8

traduit en langue flamande avec des approbations remplies d'éloges des docteurs les plus renommés de ce pays là
un ex. à la Bibl. de Louvain

26

Le Père Jacques Hugues Guaré

Docteur de Sorbonne

Le P. Guaré vint au monde en Franche Comté.
Après avoir pris le bonnet de Docteur en Sorbonne, il entra des premiers dans l'Oratoire l'an 1618. Il fit un si grand progrès sous la direction du P. de Bérulle qu'il devint un des plus saints prêtres de la congrégation. Il a été plusieurs années supérieur des maisons de l'Oratoire dans la Flandre espagnole. Il mourut à Bruxelles, où il était supérieur et prédicateur du roi dans le palais de Bruxelles. On prétend que Dieu a fait plusieurs miracles par son intercession, et que son tombeau, ayant été ouvert quelques années après sa mort, on avait trouvé son corps aussi frais et aussi entier quelque jour qu'on l'avait mis en terre. Sa mort arriva à Bruxelles le 26 mars 1656.

Ouvrages :

I Trésor spirituel contenant les obligations que nous avons d'être à Dieu, et les vertus qui nous sont nécessaires pour être un chrétien parfait par Jacques Hugues Guaré, prêtre de l'Oratoire Paris Huré 1654 in 8°. 6e édition, car il a été imprimé plusieurs fois.
Il contient 5 parties. Dans la 1 et la 2, il explique les raisons et les motifs que nous avons d'aimer et de servir Dieu parfaitement. Dans la 3e et la 4e il montre le chemin qu'il faut tenir et les vertus qui sont nécessaires pour se voir en bon chrétien. Et dans la dernière il donne un portrait de la vraie piété.

II La vie de la bienheureuse Mère Angèle, première fondatrice des Mères de Ste Ursule par le P. Jacques Hugues Guaré prêtre de l'Oratoire. Paris. Huré 1648. in 12.

III Traité de la pénitence chrétienne par le R. P. Jacques Hugues Guaré prêtre de l'Oratoire Paris 1648 in 12

IV Réponse à un écrit qui a pour titre : Avis donné en ami à un certain ecclésiastique de Louvain au sujet de la bulle d'Urbain VIII qui condamne le livre intitulé Augustinus Cornelii Jansenii Paris 1649

V Jacques Hugues Guaré, prêtre de l'Oratoire - Direction spirituelle pour les âmes qui veulent se renouveler en la piété avec des méditations. Paris Huré 1654 in 8°

R. P. BOUGEREL
Bibliog-Orat. (T 1, p) 109
Ms. de Montpellier
N° de la notice 26

8967 1859

Jacobi Haniel & Huyssen

Gutehoffn. hütte 14 Juni

Be 16/#

Quarré

Le riche charitable ou de l'obligation que les Riches ont d'assister les pauvres, et de la maniere qu'il faut faire l'aumosne. Par le Reverend Pere J. H Quarré, Prestre de l'Oratoire, Docteur en Theologie. A Bruxelles, Chez François Vivien, au bon Pasteur 1653. in 12 ff 32* pp 358, ff. 1*

Epitre Dédicatoire à Jacques Boonen, archevêque de Malines.

B. de Carpentras C 627

Oratoire

Quarré J. H.

Le riche charitable...

Bruxelles Francois

Vivien 1653 in 8°

C 627

Hugues Quarré

Dictionnaire de spiritualité Paris Beauchesne 1935 fascicule IV col 1236

Dans l'article : Commémoration du baptême

« Un peu avant S. Jean Eudes, l'oratorien Hugues Quarré, dans son Trésor spirituel 1635, 5e édition, Lyon, 1646, consacre les premiers chapitres à tirer les conséquences spirituelles du baptême : « Combien doit être sainte la vie du chrétien consacré à Dieu par le baptême ... » (p 13)

Dans sa Direction spirituelle ... pour les exercices d'une retraite, il a deux exercices sur le baptême (Paris 1654 p. 5 et 132)

---

fascicule I col 97 article sur l'abnégation

« Le P. Quarré, que l'on regarde généralement comme le fidèle écho de la doctrine du P. de Condren, fait de l'abnégation « le centre du christianisme ». Elle consiste à sortir de soi même, se servir des créatures pour vuider son coeur et se rendre digne de porter Dieu. » (Trésor spirituel Lyon 1646, 3e Partie, ch. 3, Disp. 5, pages 300-310

---

fascicule II col. 562 article sur l'anéantissement

Pour le P. Quarré l'anéantissement est une abnégation totale

(Trésor spirituel 3 P. Disp. 5, Paris 1635 p. 249)

M. M. 607, f. catalogue, N 801 =

Jean Hugues Quarré, supérieur de l'Oratoire en la province de Malines

prêtre, mort en 1656

Listes des Assemblées = 1641 pas marqué

1644 "

1646 "

1651 on le dit Visiteur et l'on ne dit pas en quelle maison il réside à Salins

1654 pas marqué

Ce n'est qu'en 1663 que nos listes d'Assemblées parlent des maisons de Mons en Hainault

---

Nécrologe = Le P. Jean Hugues Quarré, supérieur de la Congrégation de l'Oratoire en la province de Malines, mort à Bruxelles le 26 mars 1656.

Jean Hugues Quarré

1590 – 1656

Cloyseault =

Menologe = Le Père Jean Hugues Quarré était du comté de Bourgogne. Il entra dans l'Oratoire, dès les premières années de son établissement avec le Père Jean Lejeune et le Père Chériade de Prépavin du même pays, et il fut reçu par notre Très Honoré Père de Bérulle. Il fit un si grand progrès dans la piété sous la direction de ce grand homme qu'il devint un des plus saints prêtres de son temps. Il a été pendant plusieurs années supérieur des maisons de l'Oratoire de la Flandre Espagnole et visiteur de celles du Comté de Bourgogne, pendant qu'il appartenait au roi d'Espagne. Il est mort à Bruxelles. On dit que Dieu a fait plusieurs miracles par son intercession, et que, son tombeau ayant été ouvert quelques années après sa mort, on avait trouvé son corps aussi frais et aussi entier que le jour qu'on l'avait mis en terre. Il mourut à Bruxelles le 26 de mars de l'année 1656.

J. F. Foppens = Bibliotheca belgica .... Bruxellis, J. Foppens, 1689, 2 in 4, T. II p 665

J. Hugo Quarré

Trésor spirituel, Paris 1636 – Paris, 1638.

Dévots entretiens, 1640.

Excité de la pénitence, 1648.

Le riche charitable, Bruxelles 1653.

Bicaïs = L'Oratoire de France { copié de la Bibl. Nle T. I p. 218. —
Mss. d'Aix, T. I, p. 251. —

Jacques Hugues Quarré, prêtre, docteur en théologie, chanoine et théologal de l'église collégiale de Goligny, sa patrie, s'unit au pieux P. Lefeuvre et à quelques autres ecclésiastiques de Franche-Comté qui écrivirent en 1615 au cardinal de Bérulle pour le prier de les admettre dans sa Congrégation ; et l'ayant obtenue, ils fondèrent ensemble, deux ans après, une maison de l'Oratoire à Goligny, où ils attirèrent bientôt d'autres excellents sujets qui demeurèrent avec eux jusqu'à ce que les besoins du corps auquel ils avaient été aggrégés obligèrent leurs supérieurs de les disperser dans des maisons où leur présence était plus nécessaire ou plus utile. Dès sa plus tendre jeunesse, le P. Quarré s'était distingué par une grande piété et cette vertu s'accrut en lui d'une manière plus sensible lorsqu'il se fut mis sous la conduite de M. de Bérulle. Ce sage instituteur connaissait son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, lui confia plusieurs emplois dont il s'acquitta très dignement. Mais la France ne fut pas le plus grand théâtre de ses travaux et de ses succès. Ayant été envoyé en 1631 dans la Flandre espagnole, Dieu se servit de ses sermons et de ses exemples pour convertir beaucoup de pécheurs. L'infante Isabelle, informée du bien qu'il faisait dans les Pays-Bas qu'elle gouvernait, au nom du roi d'Espagne, le choisit pour son prédicateur dans le palais de Bruxelles ; et ne voulant pas que les maisons de l'Oratoire établies dans l'étendue de sa domination dépendissent de supérieurs français, dont le souverain était en guerre avec le roi d'Espagne, elle les subordonna à l'inspection immédiate du Père Quarré. Ce Père, qui était lui-même sujet de la Majesté catholique, se soumit aux ordres de la Gouvernante ; mais, par ménagement pour le P. Bourgoing, à qui ces maisons devaient leur établissement, il le laissa gouverner, le peu de temps qu'il resta encore en Flandre ; et, dès qu'il le vit parti pour s'en retourner en France, il en prit lui-même la conduite qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie.

La sagesse de son administration, ses lumières, ses écrits, ses vertus lui firent une grande réputation et l'on fut beaucoup édifié de la patience et de la charité qu'il fit paraître dans les contradictions qu'il eut à souffrir de la part des ennemis de sa Congrégation. Enfin cet homme apostolique, après avoir travaillé sans relâche pour gagner des âmes à Dieu, mourut dans la maison de l'Oratoire de Bruxelles le 26 mars 1656.

On assure que Dieu a fait plusieurs miracles par son intercession et que son tombeau ayant été ouvert quelques années après sa mort, on avait trouvé son corps aussi frais et aussi entier que le jour qu'on l'avait enterré. Le Père Swert, prêtre de l'Oratoire de Flandre, fait une mention honorable de ce vertueux prêtre dans son Nécrologe des Catholiques des Pays-Bas qui ont fleuri en science et en piété.

Voici le titre de quelques ouvrages qu'il avait composés et publiés de son vivant :

(1° La vie de la Bienheureuse Mère Angèle, première fondatrice de la compagnie de Ste Ursule, enrichie de plusieurs remarques et pratiques de piété très utiles pour la conduite de toutes sortes de personnes à la vertu, par le R. P. Jean Hugues Quarré, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus, docteur en théologie

Paris, chez Huré, 1648, in 12

Cet ouvrage, dont le sujet était par lui-même, n'aurait pas été capable de faire une réputation à l'auteur, s'il n'avait déjà été avantageusement connu par d'autres endroits.

(2° Le riche racheté, ou de l'obligation que les riches ont d'assister les pauvres et de la manière qu'il faut faire l'aumône, par le R. P. Jean Hugues Quarré, prêtre de l'Oratoire. A Bruxelles, chez Vivier, 1653, in 12.

Dans cet ouvrage entrepris à la sollicitation de M. Boonens, archevêque de Malines, à la fin de la guerre qui avait désolé et ruiné la Flandre et qui est écrit avec facilité et bon goût, l'auteur établit d'abord que les biens et les maux viennent de la main de Dieu. Il examine pourquoi il a mis les pauvres et les riches ensemble; il en conclut l'obligation de ceux-ci d'assister ceux-là, non seulement de leur superflu, mais même de leur nécessaire dans les cas qu'il pose. Il détruit les vaines frayeurs qu'on se fait de s'appauvrir en donnant. Il prévient l'excuse d'une famille à pourvoir. Il règle la fin, les conditions d'une véritable aumône chrétienne et en relève les avantages.

(3° Réponse à un écrit qui a pour titre: Avis donné en ami à un certain ecclésiastique de Louvain au sujet de la Bulle d'Urbain VIII qui condamne le livre intitulé: Augustinus Cornelii Jansenii. à Paris, 1649, in 4°, dont il y a eu d'autres éditions à Louvain .... etc, etc.

C'est mal à propos que M. Dupin a attribué au P. Quarré l'avis auquel cet ouvrage sert de réponse. Il ne faut que lire les premières lignes du dit avis pour voir que c'est l'ouvrage d'un jésuite qui, triomphant de la Bulle d'Urbain VIII, y attaque personnellement le P. Quarré comme intéressé d'une manière particulière dans le jugement du Souverain Pontife.

(4° Traité de la Pénitence chrétienne, où sont expliquées les parties de ce sacrement et de la manière de faire une bonne confession par le P. Hugues Quarré, prêtre de l'Oratoire. à Paris, chez Huré, 1648, in 12.

Cet ouvrage ne contient rien que d'assez commun, soit pour les maximes, soit pour la méthode. Il n'y a cependant rien de lâche, ni d'outré. L'auteur établit également, chapitres 11 et 12, l'utilité et la suffisance de la seule crainte des peines, même de l'enfer, pour exciter en soi la douleur qui obtient le pardon des crimes; et il ne peut comprendre que l'exclusion de toute volonté de pécher et la ferme résolution de bien vivre puissent naître d'une autre source que d'un amour de Dieu commencé.

(5e Direction spirituelle pour les âmes à qui Dieu inspire le désir de se renouveler de temps en temps dans la piété par une fervente retraite de 8 jours, où sont contenues des méditations sur tous les devoirs du chrétien par le Père Jean Hugues Quarré, prêtre de l'Oratoire de Jésus. Paris, chez Huré, 1654, in 8.

Le titre annonce assez tout ce qui est dit dans ce livre qui a été traduit en flamand, comme les autres ouvrages de l'auteur par le Père Verminaers, leur utilité faisant désirer qu'ils fussent mis à l'usage de tout le monde. Comme le P. Quarré était grand partisan de la doctrine et de la morale de St Augustin, on trouve dans le dit ouvrage tous les principes et les maximes de ce grand Docteur.

(6 Trésor spirituel contenant les obligations que nous avons d'être à Dieu et les vertus qui nous sont nécessaires pour vivre en chrétien parfait. Paris, chez Huré, 1654, 1 vol. in 8, dont il y eut 7 éditions dans l'espace de 7 années. Mais il paraît que, depuis la 1e édition donnée avant 1635 ?, l'ouvrage a été augmenté de moitié.

Ces diverses éditions supposent qu'il fut fort goûté. Les obligations du christianisme y sont parfaitement bien déduites. L'auteur fait voir dans le 1 livre les rapports que la grâce du baptême nous donne soit avec la Sainte, soit avec J.C dans l'Incarnation et l'Eucharistie – Dans le 2e que toute la piété consiste à tendre à Dieu et à le servir par J. C. Dans le 3e et le 4e, il détaille les vertus chrétiennes comme autant de liens de cette union sainte. Le 5e est tout employé à inspirer la dévotion, l'union et la dépendance intime et continuelle de J.C. Tout y est traité d'une manière profonde, claire, solide et lumineuse. On sent un digne prêtre de J.C. qui parle de la plénitude de son cœur, de l'objet dont il est rempli et un vrai enfant de M. de Bérulle, qui a puisé dans son cœur cet ardent désir de faire connaître et aimer J.C. et cette force pour faire voir que la piété ne consiste qu'à lui être uni, qu'à l'honorer, qu'à l'imiter en tout – Pour le style qui est un peu diffus, d'ailleurs, à quelques mots près, pur et noble, on peut dire que cet ouvrage est un des meilleurs qui aient paru du temps du P. Quarré. Aussi fut-il bientôt traduit en flamand avec des approbations remplies d'éloges des docteurs les plus renommés du pays Voir : (Cronicon oratorii Belgicæ, p. 44)

Toutes ces productions du P. Quarré respirent une piété tendre et éclairée. Mais le style en est suranné, ce qui leur ôte une bonne partie de leur prix et leur fait préférer avec raisons les ouvrages ascétiques qui ont été composés depuis le temps que cet auteur vivait.

Adry = Biblioth. des Ecrivains de l'Oratoire (Bibl. Nle fonds fr. 25.684) T. IV. p 178 =

Jacques Hugues Quarré (ou Jean Hugues) de Franche Comté, mort à Bruxelles le 26 mars 1656.

(1 La Vie de la Bienheureuse mère Angèle, première fondatrice des Filles de Ste Ursule par le Père Jean Hugues Quarré, prêtre de l'Oratoire. Paris, Huré 1648, in 12

(2 Traité de la pénitence chrétienne par le R. P. Jean Hugues Quarré, pr. de l'O. Paris, 1648, in 12.

(3 Trésor spirituel contenant les obligations (du chrétien parfait) (à la marge) que nous avons d'être à Dieu et les vertus qui nous sont nécessaires pour vivre en chrétien parfait, par Jean Hugues Quarré, pr. de l'oratoire, Paris, Huré, in 8 (6e édition)

(4 Jean Hugues Quarré, prêtre de l'Oratoire. Direction spirituelle pour les âmes qui veulent se renouveler en la piété, avec des Méditations. Paris, Huré, 1654, in 8

(5 Réponse à un écrit qui a pour titre: Avis donné en ami à un certain ecclésiastique de Louvain au sujet de la Bulle d'Urbain VIII qui condamne le livre intitulé: Augustinus Corn. Jansenii, Paris, 1649.

Réponse d'un ecclésiastique de Louvain sur l'avis qui lui a été donné sur la Bulle prétendue contre le livre de M. Jansenius, Louvain, 2e édition, 1650, in 4.

---

de Swert = Nécrologe =

Joannes Hugo Quarré, f. t. d., primus Oratorii D. J. in Belgio præpositus, in palatio bruxellensi concionator regius, multa passus ab hostibus istius congregationis. Scripsit varia idiomate gallico:

Trésor spirituel
Traité de la pénitence
et alia quæ inveniuntur in chronico orat. D. J. (Obiit 26 mars. 1656.)

A. Adry n'a mis que cette lettre pour indiquer l'auteur de cet article. Il ajoute: «(les parenthèses sont de Paquot)» qui est-ce?

Jean Hugues Quarré naquit en Franche Comté vers 1596, étudia en Sorbonne, se fit passer docteur, entra dans l'Oratoire en 1618. Sous la Direction du P. de Bérulle il fit de grands progrès dans la piété. Ce sage Directeur lui confia plusieurs emplois dont il s'acquitta très dignement, ce qui l'obligea à l'envoyer dans les maisons de la Flandre espagnole. Il en fut le premier supérieur ou prévôt. Il s'y distingua par ses prédications, par ses ouvrages et sa grande piété. Le P. Swert, prêtre de l'oratoire flamand, nous apprend, dans son Nécrologe, que le P. Quarré souffrit beaucoup de la part des ennemis de sa Congrégation et qu'il fut prédicateur du roi d'Espagne dans le palais de Bruxelles. Ses ouvrages sont:

(1 Vie de la Bienheureuse Mère Angèle, première fondatrice des mères de Ste Ursule par le P. J.H. Quarré prêtre de l'Oratoire, à Paris (Sébastien) Huré 1648, in 12. —

(2 Traité de la pénitence chrétienne par le P. .... à Paris, 1648, in 12. —

(3 Réponse à un écrit qui a pour titre : Avis donné en amy à un certain ecclésiastique de Louvain au sujet de la Bulle d'Urbain VIII qui condamne le livre (intitulé) Augustinus Cornelii Jansenii. 1649 in 4, 32 pages Paquot le croit imprimé à Louvain par Jacques Zegers.

(4 (Trésor spirituel contenant les excellences du christianisme et les adresses pour arriver à la perfection chrétienne par les voies de la grâce et d'un entier abandonnement à la conduite de J.C. Paris, 1683 in 12 et ibid. Sébastien Huré 1654 in 12 avec le titre)
Trésor spirituel contenant les obligations que nous avons d'être à Dieu et les vertus qui nous sont nécessaires pour vivre en chrétien parfait par J.H. Quarré, à Paris, chez Huré 1654 in 8.
(et sous ce dernier titre, revue et corrigé par l'auteur, à Bruxelles chez Philippe Vleugart 1657, in 24 de 443 pages —
4e édition, Paris, Sébastien Huré, 1677, Nov 1643, in 16 de 446 pages
L'ouvrage a été traduit en flamand et approuvé par les docteurs de Louvain.)
Il y en a eu 8 différentes éditions
Il est divisé en 5 parties : Dans la 1re et la 2 il explique les raisons et les motifs que nous avons d'aimer et servir Dieu parfaitement. — Dans la 3e et la 4e, il montre le chemin qu'il faut tenir et les vertus qui sont nécessaires pour vivre en bon chrétien — Et dans la 5e il donne un portrait de la vraie piété.

(5 Direction spirituelle pour les âmes qui veulent se renouveler en la piété avec des méditations.
à Paris, chez Huré, 1654, in 8

(6 (Le riche charitable ou la nécessité de l'aumône. Bruxelles, 1653, in 12 et in 8°.

(7 (Les dévots entretiens de l'âme chrétienne, Bruxelles, 1640, in 12 et in 8. avec de belles figures.)

Le P. Quarré mourut à Bruxelles, où il était supérieur, le 26 mars 1656.
On prétend que Dieu a fait plusieurs miracles par son intercession et que, son tombeau ayant été ouvert quelques années après sa mort, on avait trouvé son corps aussi frais et aussi entier que le jour qu'on l'avait enterré.

Voir Bongerel : Bibliothèque mss. des écrivains de l'Oratoire
de Swert = Nécrologe.
Paquot = Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des 17 provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liège et de quelques contrées voisines. Louvain 1763-1770, 18 vol. in 8°

Paquot dit que le P. Quarré était supérieur de la maison de Saluces en 1631 lorsqu'à la sollicitation de l'abbé de St Cyran, de Jacques Boonen, archevêque de Malines, de Jansénius, depuis évêque d'Ypres, de Henri Calenus .. etc, le Père de Condren l'envoya dans les Pays-Bas où il vint au mois d'avril de la même année et fut fait supérieur de la maison de Louvain
Peu de jours après, il eut l'honneur de prêcher en présence de l'Infante Isabelle qui le choisit ensuite pour prédicateur de sa chapelle. Vers la fin de l'année suivante, 1632, on lui donna la supériorité de Bruxelles où la Comtesse de Bourlaimont voulut l'avoir pour prédicateur du monastère qui porte le nom de sa famille.
Le Père Bourgoing, qui avait amené les Pères de l'Oratoire dans ces provinces, étant retourné en France l'an 1634, le P. Quarré fut établi prévôt de la congrégation belgique par commission de l'archevêque Boonen qui y tint en quelque manière la place du général jusqu'en 1649.
En 1635 on donna 2 assistants au P. Quarré. — En 1640 ce Père fonda dans la métropole de Malines un nouveau canonicat que les Pères de l'Oratoire échangèrent en 1645 contre la cure de S. Jean de la même ville. Il voulut se défaire de la charge de prévôt en 1652 ; mais on le continua malgré ses instances. Après avoir rendu de grands services à la Congr., ce Père mourut à Bruxelles le 26 mars 1656 dans la 66e année de son âge. Son corps fut transporté dans l'église de N.D. de Laken, qui est un pèlerinage célèbre à une demie lieue de cette ville.

Jean Dagens : Correspondance du Cardinal Pierre de Bérulle, Paris, Desclée Brouwer, 1937, 3 vol. in 8° =

(Copie aux archives départ. du Doubs, fonds de l'Oratoire de Besançon, série H, carton 5, inédite)

T. I, lettre 136, page 234, à Mre Hugues Quarré, (entre le 2 février et le 1 sept. 1617)

J'ai reçu vos deux lettres qui nous ont apporté beaucoup de consolation et confirmé l'espérance que nous avions que Dieu se voulait servir de notre petite congrégation en vos quartiers. Je loue Dieu de la pensée qu'il vous a donnée d'en jeter les premiers fondements et approuve les ouvertures que vous me mandez. Je vous prie de vous tenir dès à présent comme un d'entre nous, et en cette confiance nous avertir de ce qui sera convenable pour le progrès de ce dessein, auquel de notre part nous apporterons la correspondance entière. Je loue Dieu de ce qu'il lui plaît se servir aussi en cela de M. Hatton que j'ai beaucoup estimé depuis que j'ai eu le bien de le voir en notre dernier voyage (en juin 1615). Nous n'avons besoin que du consentement de M. l'archevêque ; celui du Prince n'est nullement nécessaire et Sa Sainteté nous donne pouvoir d'ériger notre congrégation partout où nous serons appelés par les évêques et déjà nous sommes admis en Lorraine par l'évêque de Verdun et désirés en Flandre, mais cela est encore secret. Tellement que si l'évêque vous permet de vous assembler à Poligny pour ériger une congrégation de l'Oratoire et nous demander de nos Pères de cette congrégation établie en France et aux environs de la Franche-Comté, comme à Mâcon, pour en apprendre et observer les usages et coutumes, cela suffit. Et à cela peut aider que déjà il y en a trois parmi nous de ce même pays, ce qui peut être mis et inséré dedans la permission, si vous voulez, mais d'autant qu'ils sont jeunes, et qu'ils ne peuvent pas suffire à ce commencement et que même peut-être entre eux n'ont pas l'âge pour la prêtrise, il serait besoin que dans la permission on demandât d'en appeler d'autres qu'eux en général sans être astreints à eux seuls, c'est-à-dire que, comme j'ai dit ci-dessus vous demandassiez pouvoir d'appeler de nos Pères simplement sans vous limiter à ceux là seuls qui sont de votre pays.

Quant à l'état de notre congrégation, pour en informer ceux qui le demandent de la part de M. l'archevêque, c'est une congrégation de prêtres assemblés et retirés ensemble pour se disposer à la perfection de l'état de prêtrise selon son premier usage et pour en exercer les fonctions par l'obéissance et dépendance des évêques, car nous demeurons dans l'ordre de l'Eglise et n'avons aucun pouvoir ni privilège que celui que chaque évêque trouve bon de nous donner en son diocèse et nous le servons ès fonctions ecclésiastiques gratuitement, sans charger ni l'évêque, ni le diocèse, en sorte que, comme les Révérends Pères Jésuites dépendent immédiatement de Sa Sainteté et travaillent gratuitement aux sciences et instruction de la jeunesse, ainsi nous dépendons de l'évêque en toutes nos fonctions ecclésiastiques et nous le servons gratuitement en ce qu'il lui plaît pour l'édification de son diocèse. Nous n'excepterons aucune fonction ecclésiastique, comme aussi nous n'en affecterons aucune ; les embrassons toutes comme étant propres et essentielles à la prêtrise ; chacun y s'y applique selon le talent qu'il a reçu de Dieu, les uns à la doctrine chrétienne par les paroisses ou villages, les autres aux sermons ou aux exhortations, les autres aux confessions, les autres aux missions parmi les bourgs du diocèse où l'évêque nous envoie pour y séjourner 15 jours ou 3 semaines en chacun et y établir durant ce temps les instructions nécessaires au salut et la pureté chrétienne. Et Dieu a tellement béni ce petit labeur que des villes entières, champêtres et grossières, et où n'y avait aucune maison religieuse établie, et au contraire y avait quantité d'hérétiques, ont changé de face et pris usage public de la fréquence des sacrements. Ceux qui s'associent parmi nous, ne sont pas obligés de laisser le patrimoine ni même leurs bénéfices au lieu où nous sommes établis ; comme vous, Messieurs, à Poligny, pourez conserver votre chanoinerie et théologale et être parmi nous. Les bénéfices qui n'obligent pas à résidence, quelque part qu'ils soient, on les peut conserver et, après le décès, le patrimoine retourne aux parents ; les bénéfices, à la disposition des collateurs ordinaires.

Notre manière de vivre ensemblement est en esprit de charité, de piété et de perfection tant intérieure comme extérieure, estimant que l'état de prêtrise qui est un état saint et sacré, et qui a pour instituteur le Fils de Dieu même, requiert et porte de soi-même perfection, encore que ce ne soit pas perfection religieuse, c'est-à-dire obligeance aux 3 vœux solennels ; nous essayons de nous établir en très grande dévotion à J.C.N.S. auquel cette congrégation est vouée et dédiée comme à celui qui est notre tout et aussi l'instituteur de la prêtrise, et en cette qualité nous le considérons et lui offrons toutes les affections de notre âme et nous occupons journellement en la méditation et imitation de sa très sainte vie. Nous avons aussi dévotion spéciale à la Très Ste Vierge et à tous les saints qui ont appartenu à elle et à son Fils en la terre. Nous n'avons point de statuts particuliers. Sed vivimus moribus, non legibus. Et Dieu semble témoigner que ce dessein et forme de vie est selon sa sainte volonté et donne bénédiction plus ample à nos petits labeurs que nous n'eussions

osé espérer. Depuis 4 ans que Sa Sainteté nous a donné pouvoir de nous établir, nous avons 2 maisons dans Paris, l'une en ville, l'autre aux fauxbourgs; nous sommes d'abondant établis dans Orléans, dans Tours, dans Nantes, dans Dieppe, dans La Rochelle, dans Mâcon, villes connues et principales en la France; nous sommes demandés à Bordeaux, à Toulouse, à Lyon; en la Lorraine, un seigneur principal du pays nous met à 4 lieues de Verdun.

Voilà tout ce que je puis vous mander par lettres de l'état de notre congrégation; si vous en désirez savoir quelques autres particularités, et qu'il vous plaise me les spécifier, je vous en écrirai bien volontiers.

La différence entre nous et les Pères Jésuites est que nous ne sommes pas religieux, et ils le sont. Et par ainsi plusieurs honnêtes et vertueux ecclésiastiques non appelés à la religion et désireux de vie réglée et retirée selon l'état de la prêtrise ne peuvent se mettre parmi eux et peuvent être parmi nous et conserver leurs exercices et occupations ecclésiastiques, comme auparavant, comme vous, officient, demeurant chanoine et théologal, et en faisant la fonction de cette charge, vous pourrez être des nôtres et tendre à la perfection de l'état de la prêtrise auquel Dieu vous a appelé; le même serait-il d'un curé, d'un doyen et d'autres fonctions ecclésiastiques et cette ouverture met l'esprit de perfection dans l'état de clergé, sans effort et sans violence et sans séparation du corps ecclésiastique; ce qui n'est pas une petite utilité à qui la saura bien considérer.

Secondement, les RR.PP. Jésuites sont séparés de l'obéissance de l'évêque et dépendants immédiatement du St Siège, duquel ils ont de grands pouvoirs et privilèges, et par cette considération sont moins affectionnés et employés par plusieurs prélats. Nous demeurons en leur obéissance en l'usage de toutes nos fonctions et n'avons aucun pouvoir de les exercer que par eux et cette sorte de dépendance met en la main des évêques plusieurs honnêtes et capables ecclésiastiques dont ils se peuvent servir et lesquels demeurant en leur particulier sont moins à eux et moins aptes à secourir le Diocèse pour être solitaires et privés du secours qu'une compagnie de personnes de même dessein peut rendre mutuellement les uns aux autres, de sorte que dans le Diocèse nous portons le secours et aide que portent les familles religieuses, et nous y ôtons cette incommodité que quelques-uns y trouvent en ce qu'ils sont corps séparés du corps ecclésiastique qui est le premier et le fondamental en l'Eglise auquel nous demeurons, lequel nous servons et dans lequel nous jetons insensiblement des semences de rénovation et de perfection.

Troisièmement, le corps des RR.PP. Jésuites est principalement occupé à l'instruction de la jeunesse, encore que quelques particuliers s'emploient très dignement et très utilement à autre chose, et notre corps doit avoir pour dessein d'être spécialement occupé aux fonctions purement ecclésiastiques et c'est notre usage et exercice ordinaire et nous y destinons les jeunes d'entre nous dès le commencement, au lieu que la régence détient et occupe beaucoup d'esprits un long temps et peut-être les rend moins aptes ou moins tôt après aux actions ecclésiastiques, comme étant plus habitués à ce qui est de la classe que de l'Eglise; et il y a plusieurs particuliers qui ressentent cette utilité, ayant par nature éloignement de la régence et de la classe, notamment en choses profanes. Ce n'est pas pour blâmer ceux qui le font si utilement, mais pour spécifier les inclinations diverses de plusieurs esprits qui ne pouvant aisément s'accommoder parmi les RR.PP. Jésuites pour ce sujet-là, sont bien aises de trouver parmi nous une vie purement ecclésiastique et dégagée de l'importunité de l'école.

En outre, ceux les Evêques peuvent tirer de chez nous de bons curés et autres pour employer en charges ecclésiastiques, s'ils le veulent; ce qu'ils ne peuvent pas faire en la compagnie des RR.PP. Jésuites.

Ce sont quelques différences, que j'estime être de considération sur le sujet qu'il vous plaît de me proposer.

Je vous supplie très humblement de vous tenir assuré de notre part que nous apporterons toute la assistance et correspondance à cette œuvre qu'il vous plaira désirer de nous, et même je vous assure qu'il n'y a aucun pays auquel j'aie tant d'inclination comme au vôtre et qu'outre l'obligation que j'y ai, ce me sera un particulier contentement de vous y servir.

J'approuve fort tout ce qu'il vous a plu me mander du lieu de la chapelle de la maison adjointe et il n'y a qu'à avoir le consentement de Mgr l'archevêque en la manière que je vous ai spécifiée en la 1re page de la présente.

Nous envoyons un de nos Pères travailler pour 2 mois dans le Diocèse de Langres qui est proche. Si vous voulez par lui nous écrire sûrement et promptement, il ne faudra que lui adresser les lettres en la suite de M. l'évêque avec lequel il est.

Je prie N.S.J.C de confirmer notre pensée et je serai à jamais, M. votre très humble et très affectionné serviteur en N.S.J.C et en sa très sainte Mère.

Lettre 190, page 335, au Père Hugues Quarré, 13 août (1617) –

Mon très cher Père, la grâce .... Je loue Dieu de l'heureux établissement que vous avez fait en votre ville de Poligny. Il n'est pas raisonnable que nous refusions la première requête que vous nous faites et de leur part. Nous vous envoierons un prédicateur pour l'Avent et Carême, un bon docteur en théologie en la faculté de Paris, théologal de la grande église d'Orléans (Michel Lefèvre) natif depuis peu parmi nous. J'espère que votre peuple en recevra de l'édification.

Le P. Lejeune est indisposé et à mon avis ne peut aisément faire le voyage. Je désire grandement vous satisfaire et nous y avons grande obligation ; mais N.S. ne veut pas encore nous donner ce contentement, et il semble qu'il me veuille faire porter cette petite croix que de vouloir et ne pouvoir vous satisfaire selon mon désir et obligation. Le plus tôt toutefois qu'il nous sera possible, nous le ferons ; mais nous avons été contraints d'envoyer le P. Paul en Lorraine avec 6 ; et dans 15 jours il me faut envoyer le P. Bourgoing à Nantes, 100 lieues loin de Paris, avec une autre 1/2 douzaine et ce pour cela par nécessité à raison de la mort inopinée de Monsieur de Nantes ; celui qui nous oblige à cette nécessité, saura bien suppléer votre petit nombre par sa sainte Providence et le multiplier par des voies qui nous sont inconnues, ou bien vous donner force et grâce comme à beaucoup. Il faut beaucoup attendre et espérer de Dieu en la naissance de ses œuvres : il faut beaucoup se commettre à sa conduite et secrets jugements en ce qui lui appartient, car il lui plaît d'acheminer ses œuvres par des voies bien différentes des nôtres et bien éloignées de nos pensées.

Catalogue des livres imprimés de la bibl. Nle T. 1/4, col 296-297

– Le riche charitable ou de l'obligation que les riches ont d'assister les pauvres .. par le R.P. J.H. Quarré
Bruxelles, P. Vivien 1653 in 8, pièces lim et 364 pages D 13646

– Thrésor spirituel contenant les excellences du christianisme .... par le R.P. Jean H. quarré
Paris, Sébastien Huré 1649, in 24 pièces lim 396 p. D 49275

– 1654 Ibid, in 24 pièces lim. et 396 p. D 49276

– Thrésor spirituel contenant les obligations que nous avons d'estre à Dieu et les vertus qui nous sont nécessaires pour vivre en chrestien parfait par le P. Jean Hugues Quarré
Paris, D. Durand 1636, in 8 pièces lim et 652 pages D 49277

– 1644, 4e édition Paris. Sébastien Huré in 8, pièces lim et 650 p. D 49278

– 1660, 7e édition Ibid in 8 pièces lim et 650 p D 49279

– Traité de la pénitence chrétienne ... par le R.P. Hugues Quarré
Paris, Sébastien Huré 1648 in 12 pièces lim et 377 pages D 49274.

QUARRÉ, ou **QUARREY,** ou **CARRÉ** (Jean-Hugues) (1590-1656). Né en 1590, peut-être à Dole, Jean-Hugues Quarré est issu d'une famille implantée à Poligny depuis le XIIIe s. Son frère aîné, Pierre, s'y mariera. Sa sœur cadette Anne, sera l'une des premières ursulines du monastère de cette ville (cf. Fr.-F. Chevalier, *Mémoires historiques sur la ville... de Poligny*, Lons-le-Saunier 1769, II, 465-6). Devenu docteur en théologie, puis chanoine et théologal de la collégiale S.-Hippolyte de Poligny, le Père Quarré est, avec le Père Jean *Lejeune, l'un des fondateurs de l'Oratoire de Poligny, comme l'attestent les lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle, infante d'Espagne, du 26 juin 1617 (*O.C.P.*, 676-677). Il avait correspondu à ce sujet avec le Père de Bérulle lui-même (Dagens, Correspondance de... Bérulle, lettres 136 et 190). Après un séjour à Paris auprès de ce dernier, le P. Quarré est envoyé à Salins où il assure les fonctions de supérieur, en 1629. En 1631, le Père de *Condren l'envoie remplacer le P. *Bourgoing en Flandre. Il y deviendra supérieur des maisons de l'Oratoire en Flandre, tout en restant visiteur de celles de Franche-Comté, toutes deux terres espagnoles. A Louvain, puis à Bruxelles, il jouit rapidement de la confiance de l'Archevêque et de la Cour. C'est d'ailleurs à l'infante Isabelle qu'il dédie son *Thrésor spirituel contenant les excellences du Christianisme*, paru en 1633 avec une approbation de Jansénius (cf. Cognet, *La spiritualité moderne*, p. 381, n. 74) regroupement de conférences spirituelles données aux carmélites de Louvain. L'insistance sur le baptême et l'eucharistie en font une œuvre valable pour tout chrétien. C'est probablement ce qui explique le succès de cet ouvrage souvent réédité et augmenté au XVIIe s., et traduit en flamand.

Les jugements portés sur lui sont, encore au XXe s., très favorables : H. Bremond parle d'un « très beau livre » (*Introduction à la philosophie de la prière*, p. 241, n. 1), « qui eut un grand succès » et « est tout à fait remarquable » (*Histoire littéraire...* III, 120, note ; L. Cognet juge qu'il s'agit d'un « ouvrage de la plus haute qualité, écrit dans une langue ferme et claire qui mériterait qu'on le ressuscitât » (*O.C.*, p. 387).

En 1648, il dédicace une *Vie de la bienheureuse Angèle, première fondatrice de la Compagnie de Ste-Ursule* aux « dévotes religieuses » de cette congrégation dont sa sœur fait partie. A la même date, il publie un *Traité de la pénitence chrétienne* où il récuse la peur de l'enfer au bénéfice de l'amour de Dieu comme facteur de conversion. C'est à l'invitation de l'Archevêque de Malines, Jacques Boonen, qu'il écrit, en 1653, *Le riche charitable ou de l'obligation que les riches ont d'assister les pauvres*. C'est un appel pour faire face à la misère que la guerre de Trente Ans a causée dans les Flandres. En 1654, il publie son dernier ouvrage : *Direction spirituelle pour les âmes à qui Dieu inspire le désir de se renouveler en la piété par une sérieuse retraite de quelques jours*. Lié à Jansénius — dont il avait approuvé l'Augustinus — il eut à souffrir des querelles qui suivirent.

124 CORRECTIONS PREMIÈRES

NOELLE

Il meurt à Bruxelles le 26 mars 1656.

L. Batterel, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire*, Paris, II (1905), p. 423-434. — L. Moreri, *Grand Dictionnaire historique*, VIII, Paris 1759, p. 657. — H. Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux*, Paris [illegible], III, 119-149 ; *Introduction à la philosophie de la prière*, Paris 1929, p. 241-52. — *D.T.C.*, XIII, 1444-1445 [J. Carreyre]. — L. Cognet, *La spiritualité moderne*, Paris 1966, p. 381-382. — *D.Sp.*, XII, 2725-2726 [X. XXXXXXXX].

P. CLAVEL

1 L. (= Louis)
1923
1 119, 149
G. ROTUREAU

Batterel t. II p. 423 - 435
Notice 25e

XXV. — Le Père Jean-Hugues Quarré.

Entré en 1618, mort en 1656.

Jean-Hugues Quarré (1), natif de Dôle (2), docteur en théologie dans l'Université de cette ville, chanoine théologal du chapitre de Poligny, conçut le dessein avec quelques autres de ses amis, la plupart comme lui docteurs et chanoines, d'introduire l'Oratoire dans cette ville, afin que vivant tous ensemble en communauté, ils pussent tendre plus sûrement à la perfection de l'état; et il fut chargé d'en faire la proposition à M. de Bérulle. On trouvera ailleurs (3) la longue réponse de celui-ci qui doit être de l'an 1617. Après lui avoir exposé notre état, ce qui nous distingue des PP. Jésuites, les fonctions auxquelles nous nous exerçons, les principales villes où nous étions établis et celles où nous allions l'être, il est d'avis qu'ils commencent dès entre eux l'établissement projeté sans attendre qu'il leur envoie pour cela aucun de nos Pères français, et déclare à M. Quarré qu'il le compte déjà pour un des nôtres.

Sur cette lettre ils ouvrirent leurs exercices au plus tard au commencement de 1618 (4), ce qui est par conséquent l'époque de l'entrée du P. Quarré parmi nous. Il la signala par le don qu'il fit d'une maison, celle de Poligny qui (selon d'autres mémoires) était sa véritable patrie (5). Il y tomba quelque temps après griève-

(1) Voyez *Poligny*.

(2) Le P. Bourgoing le dit de Dôle, mais nos PP. de Flandres dans leur *Mémoire* le font de Poligny. Le premier ayant vécu longtemps avec lui, me paraît plus croyable.

(3) Voyez *Poligny*.

(4) *Ibid.*

(5) *Mémoires des PP. de Flandres.*

ment malade et crut voir au fort de son mal un homme qui le prenant par la main lui dit : *Courage, mon Père, vous n'en mourrez pas*, et aussitôt il fut parfaitement rétabli. Or étant ensuite venu faire un voyage à Paris, il reconnut au visage de M. de Bérulle, que jusque-là il n'avait pas vu, que c'était cet homme-là même qui lui avait apparu dans sa maladie, et dont la prédiction avait été suivie d'un si prompt effet.

Après avoir été quelque temps auprès de lui pour se former et s'instruire, il fut renvoyé en Franche-Comté, où je le vois supérieur de la première maison de Salins en 1629.

En 1631, le P. Bourgoing étant obligé de quitter nos nouveaux établissements de Flandres, l'archevêque de Malines souhaita qu'on lui substituât le P. Quarré, dont il avait ouï dire beaucoup de bien (1). C'était en effet un homme d'une piété mâle, d'un naturel austère, de mœurs intègres, très profond dans la science des Ecritures, des Pères, des conciles et de l'histoire ecclésiastique (2) ; en un mot, très propre à répandre la bonne odeur de Jésus-Christ dans ce pays-là ; et ce saint et docte prélat le goûta si fort qu'il en fit son conseil, son homme de confiance, et qu'il ne fut plus possible de le retirer d'auprès de lui. Il se l'attacha même en lui donnant un canonicat de son église métropolitaine. Comme ce Père avait beaucoup de talent pour la chaire et qu'il parlait bien de Dieu, à peine fut-il arrivé que le prélat le produisit à la cour de l'archiduchesse et il écrivait à M. de Saint-Cyran du 6 mai 1631 : *L'infante Elisabeth et plusieurs seigneurs de la cour m'ont témoigné ce soir être très satisfaits de l'excellent sermon que le P. Quarré a prêché devant Son Altesse. Je ne doute pas qu'il ne fasse l'honneur et le profit tant de son corps que de*

(1) *Lettre de Calenius à Saint-Cyran.*

(2) *Mémoires des PP. de Flandres.*

nous, et c'est une matière de reconnaissance envers vous qui nous l'avez procuré (1).

Sa réputation se soutint au point qu'il fut nommé prédicateur ordinaire de Sa Majesté catholique (2).

Pour se rendre utile au public d'une façon plus durable, il exerça le talent qu'il avait d'écrire à composer divers ouvrages de piété. Voici ceux qui sont venus à ma connaissance :

Trésor spirituel contenant les obligations que nous avons d'être à Dieu, et les vertus qui nous sont nécessaires pour vivre en chrétien parfait, par le P. Jean-Hugues Quarré, prêtre de l'Oratoire de JÉSUS-CHRIST, docteur en théologie. 7e édit. Paris, chez Huré et Léonard, 1660, in-8°.

L'ouvrage parut d'abord la moitié moins gros, je ne sais pas quelle année, mais dès 1635 il en donna une deuxième édition augmentée, tel qu'il est à présent. J'ai aussi vu la quatrième qui parut en 1643, et qu'il y en ait eu jusqu'à sept, c'est signe qu'il a eu grande vogue en son temps. Il la mérite encore du nôtre. Les obligations du christianisme y sont parfaitement bien déduites. Il fait voir, dans le premier livre, les rapports que la grâce du baptême nous donne, soit avec la Sainte Trinité, soit avec JÉSUS-CHRIST dans l'Incarnation et l'Eucharistie. Dans le second que toute la piété consiste à tendre et à s'unir à Dieu par JÉSUS-CHRIST. Il entre dans le troisième et le quatrième dans le détail des vertus chrétiennes, comme autant de liens de cette union sainte, et le cinquième est tout employé à inspirer la dévotion, l'union et la dépendance intime de JÉSUS-CHRIST. Tout y est traité d'une manière profonde, claire, solide, lumineuse. On sent un digne prêtre de JÉSUS-CHRIST qui parle de la plénitude de son cœur, de l'objet dont il est rempli, et un vrai enfant de N. T. H.

(1) DE PRÉVILLE, *Naissance du jansénisme.*
(2) *Mémoire des PP. de Flandres.*

Père qui a puisé dans son sein cet ardent désir de faire connaître et aimer JÉSUS-CHRIST, et cette force à faire voir que la piété ne consiste qu'à lui être uni, qu'à l'honorer et à l'imiter en tout. Sans le style qui en est un peu diffus, d'ailleurs, à quelques mots près, pur et noble, je dirais que je n'ai point encore vu de meilleur ouvrage des nôtres en ce genre. Il fut bientôt traduit en langue flamande avec des approbations remplies d'éloges des docteurs les plus renommés de ce pays-là (1).

Traité de la pénitence chrétienne, où sont expliquées les parties de ce sacrement et de la manière de faire une bonne confession par le P. Hugues Quarré, prêtre de la congrégation de l'Oratoire de JÉSUS. Paris, chez Huré, 1648, in-12.

Je n'y trouve rien que d'assez commun pour les maximes, soit pour la méthode, cependant rien de lâche, ni rien d'outré. Il établit également (ch. 11 et 12) l'utilité et l'insuffisance de la seule crainte des peines même de l'enfer pour exciter en soi la douleur qui obtient le pardon des crimes, et il ne peut comprendre que l'exclusion de toute volonté de pécher et la ferme résolution de bien vivre puissent naître d'une autre source que d'un amour de Dieu commencé.

La vie de la bienheureuse Mère Angèle, première fondatrice de la Compagnie de Sainte Ursule, enrichie de plusieurs remarques et pratiques de piété très utiles pour la conduite de toutes sortes de personnes à la vertu. Par le R. P. Jean-Hugues Quarré, prêtre de la congrégation de l'Oratoire de JÉSUS, docteur en théologie. Paris, chez Huré, 1648, in-12.

Ce n'est pas une grande richesse que les remarques souvent alambiquées dont il a farci cette vie assez peu intéressante par elle-même.

(1) *Chronicon Oratorii Belgici*, p. 44.

Le riche charitable ou de l'obligation que les riches ont d'assister les pauvres et de la manière qu'il faut faire l'aumône. Par le R. P. J.-H. Quarré, prêtre de l'Oratoire, docteur en théologie. A Bruxelles, chez François Vivier, 1653. in-12, p. 358.

Il dit que les maux d'une longue guerre ayant peuplé la Flandres de misérables, son digne prélat (Jacques Boonen) non content d'avoir donné l'exemple à ce qui reste de riches dans le pays, après s'être épuisé en aumônes, avoir consumé ses meilleurs revenus, ses plus beaux meubles et sa vaisselle, a souhaité qu'on donnât au public un traité sur cette matière ; que le sort est tombé sur lui, qu'il l'a entrepris avec joie espérant que Dieu bénira son obéissance ; que par respect il a cru ne devoir pas appuyer sur l'obligation encore plus étroite qu'ont à cet égard les ecclésiastiques et les prélats, mais qu'il espère qu'ils se diront à eux-mêmes tout ce qui convient.

Dans le corps de l'ouvrage, écrit avec facilité et bon goût, il établit d'abord que les biens et les maux viennent de la main [de Dieu]. Il examine pourquoi il a mis les pauvres et les riches ensemble, il en conclut l'obligation de ceux-ci d'assister ceux-là, non seulement du superflu, mais même du nécessaire dans les cas qu'il pose ; il détruit les vaines frayeurs qu'on se fait de s'appauvrir en donnant. Il prévient l'excuse d'une famille à pourvoir, règle la fin, les conditions d'une véritable aumône chrétienne et en relève les avantages.

Direction spirituelle pour les âmes à qui Dieu inspire le désir de se renouveller de temps en temps en la piété par une sérieuse retraite de quelques jours, où sont contenues des méditations sur tous les devoirs du chrétien, par le R. P. Hugues Quarré, prêtre de la congrégation de l'Oratoire de JÉSUS. Paris, chez Huré, 1654, in-8°.

Le titre annonce assez tout ce qui est dans ce livre. Les siens ont presque tous été traduits en flamand par notre

P. Vernimmen, leur utilité faisant désirer qu'ils fussent mis à l'usage de tout le monde (1).

Nos Pères Wallons, dans leur remontrance à notre conseil en 1687 (2), donnent le P. Quarré pour avoir été en son temps un très zélé Augustinien qui, en fondant leurs maisons, leur a inspiré un grand attachement pour la doctrine de la prédestination gratuite et de la grâce efficace, et cela va sans dire après l'étroite liaison que j'ai fait voir qu'il avait avec l'archevêque de Malines. Mais si on veut la preuve complète de son jansénisme, on n'a qu'à jeter les yeux sur le livre même de Jansénius, et là, parmi les approbations de ce livre, on trouvera la sienne donnée à Bruxelles, en date du mois d'octobre 1641, où après s'être qualifié : *S. Theologiæ doctor et congreg. Oratorii per Belgium præpositus*, il parle en homme enthousiasmé de ce livre, il se réjouit *de inventa veritatis dragma per puras putas philosophorum tricas deperdita. Cum enim*, continue-t-il, *plerique mecum et quotquot sunt in nostra Congregatione theologi, prius evolutis pœne omnibus Augustini libris, elaboratissimum Jansenii Augustinum legerimus ; hoc, unanimi consensu fatemur omnes, hujus cum illo facta collatione, in Jansenio nos Augustinum invenire, et nihil nisi ipsissimam S. Augustini mentem, incredibili doctrina ac pietate plenam invenire quam sicut oculis omnium etiam intueri nolentium, facit patescere... ita recentiorum sententia, quam a sincera ejusdem S. Antistitis mente sit aliena, cunctis visibile, imo si volint, palpabile reddit.* Et comme dès lors les Jésuites en murmuraient et menaçaient de le faire proscrire, il prophétise assez faussement que la Providence ne permettra jamais un si grand malheur : *Imo sicut Ecclesia hactenus Augustinum ut antiquæ fidei conditorem... semper suscipit et sequitur, ita Jansenium nihil nisi ex Augustino docentem, et obcuras ac periculosas de gratiâ contentiones,*

(1) *Mémoire des PP. de Flandres.*

(2) Voyez *Histoire générale, 5e époque, an 1687.*

cum Augustino sedantem, libenter audiet ac amplectetur, nec sinet aliquando suprema et infallibilis Sedes nos veræ gratiæ pascua deserere, fontem aquæ vivæ derelinquere. Et il raccommode tout ce qu'il a dit par cette conclusion : *Sic credimus... et hæc vota nostra... Apostolicæ Sedis judicio submittimus.*

En 1649 parut en Flandres une brochure sous ce titre : *Avis donné en ami à un certain ecclésiastique de Louvain au sujet de la bulle du pape Urbain VIII qui condamna le livre portant pour titre : Augustinus Cornelii Jansenii.*

M. Dupin (1) l'attribue au P. Quarré, mais c'est une bévue manifeste dans ce docteur, car il ne faut qu'en lire les premières lignes pour voir que c'est l'ouvrage d'un jésuite qui triomphe de cette bulle ; et à faire prendre part dans ces contestations à la plume du P. Quarré, il serait bien plus naturel de conjecturer (car dans ces sortes d'écrits anonymes il faut qu'on devine) qu'il était personnellement attaqué dans cette brochure et qu'il y fit sa réponse par la suivante :

Réponse d'un ecclésiastique de Louvain à l'avis qui lui a été donné au sujet de la bulle prétendue d'Urbain VIII contre le livre de M. Jansénius, évêque d'Ypres, 1649, in-4°, 9 p. 3e édit., à Louvain en 1650.

Or dans cet écrit où les Jésuites sont nommés par leur nom comme les donneurs de l'avis à un certain ecclésiastique, et les vrais solliciteurs de la nouvelle bulle, on dit en substance qu'ils n'ont pas gagné grand'chose à la faire venir, parce qu'elle ne fait qu'ordonner la suppression du livre sur un faux exposé, qui n'oblige pas en conscience, puisqu'il est faux qu'il ait renouvelé les propositions déjà condamnées dans Baïus. D'ailleurs cette bulle supprime également tous les ouvrages, même des Jésuites, écrits au sujet de la grâce, pour ou contre, depuis le silence ordon-

(1) *Table des auteurs ecclésiastiques,* T. II, p. 2211.

né touchant les contestations *De Auxiliis*. Ils ne croient donc pas eux-mêmes devoir déférer à cette bulle, en même temps qu'ils semblent la faire valoir par les libelles qu'ils répandent en sa faveur, puisque ces libelles même sont défendus par la bulle.

En 1650, l'archevêque de Malines et les docteurs de Louvain persistant à refuser de recevoir cette première bulle d'Urbain, étaient néanmoins sur le point de recevoir le décret de l'Inquisition qui venait de condamner le *Catéchisme sur la grâce* de M. de Feydeau, docteur de Sorbonne, afin de paraître accorder quelque chose à Rome (1). Sur cette nouvelle les docteurs Augustiniens de Paris écrivirent une longue lettre au P. Quarré pour le presser vivement de mettre tout en œuvre auprès du prélat, pour détourner ce coup, lui représentant qu'il était d'une extrême conséquence et capable de mettre de la division parmi des gens qui ne pouvaient se tenir trop unis, et leurs raisons appuyées par ce Père firent une si forte impression sur l'esprit de M. de Malines qu'il prit le parti de ne point publier le décret de Rome, quoiqu'il l'eût déjà fait imprimer. C'est ce que mandait le P. Quarré par une lettre du 31 décembre 1650. Elle est rapportée dans l'histoire manuscrit de M. Hermant, avec plusieurs autres, du même Père (2).

C'est de lui que j'entends ce que cet historien ajoute (3)

(1) Hermant, *Histoire manuscrite du jansénisme*. Ire partie, liv. V, ch. 21.

(2) En 1651 il fit un voyage en Franche-Comté dans l'espérance d'y faire avoir un séminaire à l'Oratoire dans Besançon. Mais il trouva l'archevêque très prévenu contre notre doctrine, et la personne de ce Père en particulier, de sorte qu'avec ses instances et les recommandations qu'il présenta au prélat de la part de M. de Malines, il ne peut rien obtenir : des Jésuites l'avaient fait entrer dans leurs préjugés et il y tenait à outrance. Le Père Quarré en eut peur qu'ils ne lui fissent mettre la main sur le collet par leur crédit auprès des puissances. Il s'en retourna donc au plus vite en Flandres, dont il craignait qu'ils ne lui fissent fermer l'entrée. (*Chronicon Oratorii Belgici*, p. 75).

(3) Livre II, ch. 29.

que les Jésuites accusèrent le supérieur de l'Oratoire de Flandres, qui était l'un des premiers et des plus notables ecclésiastiques de ces pays-là, d'avoir prêché contre la bulle d'Innocent X quand elle parut en 1653, qu'ils le déférent à l'archiduc lui conseillant de le bannir de Bruxelles et de le reléguer bien loin, tout infirme et âgé qu'il était dès lors. Le prétexte de leur accusation était que prêchant sur l'Eucharistie il avait appuyé sur ce passage : *Hic est enim calix... qui pro vobis et pro multis effundetur*, comme s'il avait voulu par ce *multis* au lieu d'*omnibus* faire entendre que Jésus-Christ n'avait pas répandu son sang pour tous. Et quoique cette réflexion n'eut de fondement que dans l'imagination et dans la passion de nos Pères qui seuls entre tant d'auditeurs l'avaient faite, il fallut qu'il se lavât sérieusement de ce reproche devant l'archiduc en lui faisant voir qu'il n'avait nullement été question dans son sermon de l'application de la mort de Jésus-Christ au salut des hommes, mais qu'il n'avait appuyé sur ce texte que pour montrer que son sang était le sceau et le lien de la nouvelle alliance, s'offrant de faire rendre ce témoignage de son sermon par des personnes qui ne pouvaient être suspectes aux Jésuites mêmes. Ils n'osèrent pousser les choses plus voyant que sur cet exposé l'archiduc le tenait pour justifié. On avertit cependant le Père de se tenir sur ses gardes et que les Jésuites lui dressaient tant d'embûches qu'ils le feraient donner dans quelqu'une, étant bien résolus de le perdre, et il répondit tout simplement : *Je me tiens à la vérité, je ne crains pas les artifices des hommes.*

Ils lui tendirent bientôt un autre piège; car, comme le P. Quarré continuait de prêcher avec beaucoup de réputation et d'éclat, ils lui firent ordonner par l'internonce pendant l'avent de 1653 de prêcher fortement sur l'autorité du pape et particulièrement sur celle d'Innocent X, au sujet de sa bulle, et à dessein de la faire valoir : ce qu'il ne